



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/20
28 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à
l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies
de navigations intérieures (ADN)¹

Dixième session,
Genève, 23-27 janvier 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIXIÈME SESSION^{2 3 4}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 23 janvier à 10 heures

¹ Cette réunion est organisée conjointement par la Commission économique pour l'Europe et la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

² Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/20.

³ De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE: <http://www.unece.org/trans>) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, au secrétariat de la CEE, soit par télécopie (+41-22-917-0039), soit par courrier électronique (mireille.chavet@unece.org).

Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève, afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 71252).

⁴ Par souci d'économie, les documents expédiés par courrier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents. Les documents listés dans l'ordre du jour sont disponibles à la page Web : http://www.unece.org/trans/main/dgdb/ac2/ac2nwdc_2006.html

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection du bureau
3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)
4. Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN
5. Questions relatives à l'agrément des sociétés de classification
6. Programme de travail et calendrier des réunions
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport.

* * * * *

NOTES EXPLICATIVES

- a) Toute proposition d'amendement ou autredocument doit être soumis avant le 28 octobre 2005, en anglais, français ou russe, au secrétariat de la CEE-ONU ou en allemand à la Commission centrale pour la navigation du Rhin.
- b) Tout document non reçu par courrier pourra être obtenu auprès de la Section de distribution des documents (bureau C.337, 3^{ième} étage, Palais des Nations).

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/20).

Le texte de l'ADN restructuré (2005) a été diffusé en français, en anglais et en russe sous la cote ECE/TRANS/182, Vol. I et II et -/Corr.1. Il est également disponible sur le site web de la division des transports de la Commission économique pour l'Europe (<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>). Il est disponible en allemand sur demande auprès de la CCNR (e-mail : e.fessmann@ccr-zkr.org).

2. ÉLECTION DU BUREAU

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe et selon l'usage, la Réunion élira un Président et, éventuellement, un Vice-Président.

3. ÉTAT DE L'ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES (ADN)

À la date du 28 octobre 2005, l'Accord avait été signé (sous réserve de ratification) par dix États :

Allemagne, Bulgarie, Croatie, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie.

Les Pays Bas ont déposé un instrument d'acceptation le 30 avril 2003. La Fédération de Russie, la Hongrie et l'Autriche ont adhéré à l'ADN respectivement le 10 octobre 2002, le 4 mai 2004 et le 9 novembre 2004.

La Réunion sera informée de toute évolution ultérieure.

4. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT ANNEXÉ À L'ADN

La Réunion commune voudra examiner les propositions d'amendement suivantes:

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2006/2 (CD) 8.1.11, 8.3.5 et 9.3.1.24.1 b)

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2006/3 (Secrétariat) Amendements à l'ADN adoptés par la Réunion commune RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2006/4 (CCNR) Amendements à diverses parties du Règlement annexé.

5. QUESTIONS RELATIVES À L'AGRÈMENT DES SOCIÉTÉS DE CLASSIFICATION

La Réunion commune sera informée du travail de la Réunion d'experts pour l'agrément de sociétés de classification.

6. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES RÉUNIONS

La Réunion commune voudra examiner le projet de programme de travail 2006-2010 (TRANS/WP.15/AC.2/2006/1) préparé par le secrétariat.

La Réunion commune sera informée de la date de la prochaine session.

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune proposition n'a été reçue pour ce point de l'ordre du jour.

8. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à l'usage établi, la Réunion commune adoptera le rapport de sa dixième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date:

Titre de la réunion

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigations intérieures (ADN) (23-27 janvier 2006)

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant: Nom M. Mme Melle

Prénom

Catégorie de participation

Chef de la délégation	<input type="checkbox"/>	Observateur (organisation)	<input type="checkbox"/>
Membre de la délégation	<input type="checkbox"/>	ONG	<input type="checkbox"/>
Observateur (pays)	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>

.....

Participation du / au

du

.....

au

...

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents

Anglais Français Russe

Occupation officielle:

No de passeport :

Valable jusqu'au :

No de téléphone officiel :

No de télécopieur (Fax) :

Adresse E-mail :

Adresse officielle permanente :

Adresse à Genève :

Accompagné par son conjoint Oui Non

Nom du conjoint

Prénom

A remplir lors de la délivrance de la carte d'identité

Signature du participant :

Signature du conjoint :

Date :

*Réservé au Service de sécurité**No de la carte délivrée:**Initiales du fonctionnaire:*

Security Identification Section

Open 0800 – 1700 non stop

